

* * *

AFFAIRE N° 8. - Paiement à M. CHANE YOU KAYE Léon d'une indemnité de 4 000 000 de Frs CFA à titre de dédommagement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 22 OCTOBRE 1970, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation de plusieurs parcelles de terrain situées rue Maréchal Leclerc en vue de la création de parkings.

M. CHANE YOU KAYE, épiciier et locataire d'un immeuble appartenant à M. FONAMA dont l'acquisition est envisagée par la Commune, vient de me faire connaître son accord pour une indemnité globale de dédommagement de 4 000 000 de Frs CFA comprenant :

- une indemnité principale ;
- une indemnité de emploi ;
- une indemnité pour perte de bénéfices ;
- une indemnité de déménagement.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à verser à M. CHANE YOU KAYE l'indemnité qui lui est due à titre de dédommagement.

La dépense, soit 4 000 000 de Frs CFA sera prélevée sur l'emprunt de 45 910 000 Frs CFA que la C.E.P.R. nous a consenti, au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.